



Mon employeur m' verser des salaires qui ne correspondent pas

Par **jaikin**, le **20/01/2016** à **12:05**

Bonjour, j'ai travaillé dans une mairie en tant qu'agent d'entretien. J'ai commencé le 18/11/2013, au début je signais mon contrat tout les mois puis tous les trois mois, mon contrat à pris fin le 31/12/2015. J'étais rémunérée en fonction des heures que j'effectuais dans le mois, puis en octobre 2015 et novembre 2015, j'ai été rémunéré d'un salaire à temps complet soit 151 heures alors que je n'avais pas effectué ce nombre d'heures, je n'ai rien signé pour bénéficier de ce salaire. Maintenant que mon contrat est fini je suis allée chercher mon attestation pour le pole emploi, ils ne m'ont pas fait signer le solde de tout compte, je n'ai pas de certificat de travail. En décembre 2015 j ai effectué 76 heures, je serai payée le 25 janvier comme tout le temps, mais vu que les 2 mois précédant ils m'ont versé un salaire plein, apparemment pour ce mois ci ils veulent me verser un salaire de 200 £. Je voulais savoir si ils avaient le droit de me verser ce montant. Je devrais toucher mon salaire en fonction des heures que j'ai effectué, mais ils mon tout retirer car ils m'on verser un salaire qui ne correspond pas alors que je n'avais rien signé et le solde de tout compte sera versé en même tant que mon salaire alors que je n'ai rien signé. Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/01/2016** à **13:27**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la fonction publique...
A priori, vous devriez pouvoir obtenir des délais pour rembourser...